

Contexte

1. A quels pays sont destinés les services proposés par AFRITAC Centre

AFRITAC Centre a été inauguré en janvier 2007. Il couvre neuf pays : le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Tchad et, prochainement, Sao Tomé-et-Principe.

2. A quoi sert AFRITAC Centre et quels sont ses engagements

Une mission claire

AFRITAC Centre a pour objectif d'aider les autorités des pays et des institutions régionales membres à **mieux réaliser leurs objectifs en matière de politique économique et financière**. Le centre, en collaboration avec les autres partenaires au développement, **contribue au renforcement de leurs capacités institutionnelles, techniques et humaines**.

Une aspiration à l'excellence

AFRITAC Centre vise l'excellence en matière d'assistance technique et d'amélioration des capacités au niveau de la région. A cette fin, il :

- **fournit son assistance technique**, avec diligence et loyauté, aux autorités des pays et des institutions régionales membres,
- est en permanence à **l'écoute des besoins** de ses membres,
- **adapte ses actions aux besoins spécifiques et aux capacités** de ses membres,
- **veille à la qualité de ses activités** en sélectionnant rigoureusement ses experts et en faisant contrôler systématiquement son travail *a posteriori* par les services centraux du FMI,
- **coopère avec les autres partenaires au développement** pour faciliter la coordination des efforts de tous.

3. Comment fonctionne AFRITAC Centre

Sa structure générale

Le centre est placé sous la direction d'un comité d'orientation composé de représentants des neuf pays bénéficiaires (à partir de novembre), de la Banque africaine de développement, du FMI et des partenaires au développement bilatéraux.

Son équipe dirigeante

L'équipe d'AFRITAC Centre compte **un coordonnateur et six conseillers résidents**. La composition du groupe de conseillers est déterminée en fonction des besoins prioritaires

définis par les pays bénéficiaires. Le travail des conseillers est complété au besoin par des missions de courte durée et de l'expertise à court terme.

Ses fonctions

Les conseillers et les experts aident les pays bénéficiaires à :

- **concevoir des programmes de renforcement des capacités** adaptés à leurs besoins,
- **assurer le suivi** de la mise en œuvre des projets d'assistance technique,
- **améliorer la coordination du travail** des prestataires d'assistance technique,
- **répondre rapidement aux nouveaux besoins d'assistance technique.**

Des repères de réalisation tangibles sont définis dans le programme de travail du centre.

4. Quels sont les principaux domaines d'intervention d'AFRITAC Centre

Suivant les priorités définies par la Commission d'orientation, les principaux domaines d'intervention d'AFRITAC Centre sont les suivants :

Administration fiscale et douanière

Pourquoi ?

Disposer d'une administration qui maximise les recettes fiscales et douanières en minimisant les coûts administratifs liée à la gestion, permet à un Etat de mieux financer ses dépenses publiques et de promouvoir un développement économique durable et autonome.

Dans ce domaine, l'assistance technique a retenu quatre axes principaux d'intervention :

- le **renforcement de la vision régionale** et l'appui à la mise en œuvre du marché commun,
- le **renforcement des capacités** et des administrations douanières de la CEMAC,
- **l'amélioration de la collecte de la TVA,**
- **l'amélioration de la gestion fiscale et le renforcement des contrôles** des entreprises extractives et forestières.

Gestion des finances publiques

Pourquoi ?

Des systèmes de gestion des finances publiques axés sur la transparence, la comptabilité, et l'harmonisation aux directives régionales, sont essentiels à la programmation et à l'exécution efficace du budget de l'Etat ainsi qu'au développement économique d'un pays.

Les activités d'intervention d'AFRITAC Centre en matière de gestion des finances publiques sont les suivantes :

- **l'adoption et la mise en œuvre des directives CEMAC,**
- **l'adoption et l'expérimentation des textes de mise en œuvre de la loi relative aux finances publiques (LOFIP)** en République démocratique du Congo et **de loi organique** au Burundi,
- la **préparation des conditions de passage aux réformes** de deuxième génération en matière **de finances publiques,**
- la **présentation et l'exécution des budgets de programme** pour des ministères pilotes,
- **l'évolution de la comptabilité de l'Etat vers les normes et les bonnes pratiques internationales,**
- le **renforcement des capacités humaines.**

Statistiques macroéconomiques

Pourquoi ?

Le renforcement des capacités en statistiques macroéconomiques, nécessaire à la mise en place d'outils efficaces de pilotage économique, constitue un outil clé de gouvernance.

Pour accompagner ses membres dans la mise en place de comptes nationaux fiables et conformes aux standards internationaux, l'assistance technique fournie par AFRITAC Centre encourage :

- l'**élaboration de comptes nationaux annuels et trimestriels**,
- l'**élaboration de statistiques** soutenant les travaux de comptabilité nationale (relatives à l'IPC (indice des prix à la consommation), l'IPI (indice de production industrielle) et l'IPPI (indice des prix de la production industrielle) par exemple),
- le **partage d'expérience et de bonnes pratiques** régionales et internationales via des plateformes.

Gestion de la dette publique

Pourquoi ?

Une gestion efficace de la dette publique réduit la vulnérabilité aux chocs domestiques et extérieurs, soutient la croissance économique et améliore le climat de l'investissement.

Les interventions du centre dans ce domaine se concentrent autour des trois axes d'orientation suivants :

du cadre institutionnel et organisationnel,

- le **renforcement des capacités analytiques et opérationnelles** des organismes concernés,
- la **sensibilisation des pays à l'utilisation des mécanismes de marché** pour couvrir leur besoins de financement.

Régulation et supervision bancaires

Pourquoi ?

Disposer d'un système bancaire sain (capable de financer l'économie tout en restant vigilant sur le niveau des risques qu'il prend) et d'un environnement financier stable (qui permet aux agents économiques de prendre des décisions de moyen et long terme) sont deux paramètres clés pour le développement économique harmonieux des Etats membres.

Les autorités de régulation et de supervision bancaires de la sous-région, la Banque Centrale du Congo, la Banque de la République du Burundi et particulièrement la COBAC (Commission Bancaire de l'Afrique Centrale), sont actuellement confrontées à de nombreux défis en raison de la dégradation de la conjoncture macroéconomique et financière et de l'accroissement des risques induits. AFRITAC Centre propose une assistance technique aux pays membres pour les aider à résoudre les problématiques auxquelles ils sont confrontés, en suivant les quatre axes du cadre logique relevant de son champ d'intervention :

- la **révision du cadre de la réglementation prudentielle**, pour le mettre en conformité avec les normes internationales de référence,
- le **renforcement des capacités des superviseurs bancaires**, en vue de la mise en œuvre effective de la supervision basée sur les risques,
- la **transposition des référentiels de Bâle II et Bâle III dans la réglementation prudentielle**,
- l'**harmonisation des normes comptables applicables aux banques avec les normes comptables internationales IFRS** pour ce qui concerne la comptabilisation et le provisionnement des créances compromises.

